



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 octobre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 septembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 octobre 2000

**Convention de mandat avec la SEMIE pour la réalisation du
lotissement d'activités économiques la Boëtte 3**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques
LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc
DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine
LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M.
Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Jacques
VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET,
Mme Catherine REYSSAT

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La zone d'activités économiques de Mendès France connaît un fort développement et le lotissement d'activités économiques de La Boëtte 2 est aujourd'hui totalement commercialisé ou pré-commercialisé. De plus, la Société CASTORAMA ayant obtenu un avis favorable de la CDEC va pouvoir réaliser son installation rue R. Turgot. Il convient donc aujourd'hui de lancer la réalisation du lotissement de La Boëtte 3 qui comprend notamment la voie de desserte arrière de CASTORAMA. Cette opération permettra la viabilisation de cinq hectares de terrain entre la rue de La Boëtte et le carrefour des rues des droits de l'Homme et de la démocratie, en prolongement de la rue Luther King.

La procédure d'urbanisme retenue est celle du lotissement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer une demande d'autorisation de lotir pour le lotissement d'activités économiques de La Boëtte 3.
- confier la réalisation du lotissement à la SEMIE par voie de mandat et autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de mandat à intervenir entre la Ville et la SEMIE.
- autoriser la SEMIE à procéder à une consultation en vue de la désignation d'un Maître d'Oeuvre sur critères de moyens, références et taux d'honoraires.
- préciser que les crédits nécessaires à l'étude du lotissement de La Boëtte 3 sont inscrits au budget annexe zones d'activités de la Ville de Niort.

(B. BELLEC, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD